

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°23/65**
Création d'une boutique éphémère sise 128 avenue de la République à Montgeron

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS (à partir de 19h55), M. CORBIN, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR (à partir de 19h34), Mme DE SOUZA, Mme GUERY (à partir de 19h46), M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON
Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme NICOLAS (jusqu'à 19h55)
Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme MOISSON
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme RAUNIER
Mme NOURRY ayant donné procuration à M. LE TADIC
M. SALL ayant donné procuration à M. FERRIER
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. GOURY
Mme GUERY ayant donné procuration à M. LEROY (jusqu'à 19h46)

M. LE MEUR a été élu secrétaire de séance



OBJET : CREATION D'UNE BOUTIQUE EPHEMERE SISE 128 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE A MONTGERON

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L145-1 et suivants du Code de commerce,

Vu l'article L581-1 et suivant du Code de l'environnement,

Vu la délibération n°22/37 du Conseil municipal du 04 juillet 2022 relative aux délégations du conseil municipal au Maire,

Vu la décision n°23/087 du 27 avril 2023 de préemption du fonds de commerce afférent au local sis 128 avenue de la République, lots n°101, 601, 400 et 401.

Considérant le bail commercial consenti par la société DSI sur ce local,

Considérant l'avenant audit bail commercial en date du 08 septembre 2023 autorisant la Ville à sous-louer le local pour une activité de boutique éphémère,

Considérant l'emplacement économique stratégique et la visibilité de ce local,

Considérant la volonté de la ville de Montgeron de proposer une boutique éphémère au sein de ce local afin de permettre à des commerçants, artisans déjà implantés ou non de vendre ou de tester un concept, une œuvre ou un produit,

Considérant que les exposants potentiels devront adresser au service urbanisme, un dossier de candidature dûment complété,

Considérant la nécessité d'encadrer juridiquement les relations entre la ville de Montgeron et les exposants potentiels,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 20 septembre 2023,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

APPROUVE La création d'une boutique éphémère sise 128 avenue de la République.

APPROUVE Le règlement intérieur tel qu'annexé.

PRECISE Que les tarifs de location seront fixés par décision du Maire.

- AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.
- DIT** Que les recettes seront inscrites au budget en cours.
- DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France



Règlement intérieur

MA BOUTIQUE AU 128

EXPOSEZ VOS CREATIONS
FAITES DECOLLER VOTRE PROJET

Dotée d'un bel espace de vente et d'une excellente visibilité sur l'avenue de la République, Ma boutique au 128 a vocation à être sous-louée pour une semaine ou 6 mois maximum. Par ce concept de boutique éphémère, la Ville entend non seulement soutenir l'entrepreneuriat et l'artisanat local mais aussi mettre au cœur de son offre commerciale la créativité et la qualité, deux valeurs défendues pour l'équipe municipale.

Descriptif de la boutique

Ma boutique au 128, louée par la ville de Montgeron, se situe au 128 avenue de la République. Le local commercial de 96 m² en rez-de-chaussée avec une façade sur rue de 8 mètres linéaires comprend un espace de vente, une réserve et des sanitaires.

La sous-location comprend la mise à disposition du local et la fourniture en eau et électricité.

Conditions de sous-location

La Boutique Éphémère peut être sous-louée pour une semaine ou 6 mois au maximum. Les sous-locations se déroulent du lundi au dimanche.

Le sous-locataire ne peut à nouveau sous-louer ou prêter les lieux, même éphémèrement, en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou au contraire contre rémunération.

La Boutique Éphémère peut toutefois être partagée avec au maximum 3 autres intervenants, dits « sous-locataire 2 », « sous-locataire 3 », « sous-locataire 4 » sous réserve qu'ils aient également complété et signé leur demande de réservation et que la commune ait donné son accord.

Tarifs de la sous-location (1)

Nombre de sous locataires	Semaine classique	Semaine festive	Juillet et Août
Sous locataire responsable	300€	500€	250€ la semaine
Sous locataire responsable + sous locataire 2	400€	600€	300€ la semaine
Sous locataire responsable + sous locataire 3	450€	650€	350€ la semaine
Sous locataire responsable + sous locataire 4	500€	700€	400€ la semaine

Semaine festive : Fête des Mères, Fête des Pères, Saint-Valentin, fêtes de Noël et du Nouvel An.

(1) Conformément aux tarifs en vigueur.

Le prix de la sous-location est payable à la signature dudit dossier, le jour de la remise des clés, par chèque, émis par le seul sous-locataire responsable, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Ce prix ne peut être réduit, en raison d'une fermeture exceptionnelle de la boutique due à un fait indépendant de la volonté de la commune. De même le sous-locataire responsable s'engage à n'exiger de la commune aucune compensation financière, ni diminution dudit prix, en cas d'interruption ou d'arrêt des sources d'énergie.

Tout chèque impayé entraîne la résiliation immédiate de la location sans indemnité.

LES ENGAGEMENTS DU SOUS-LOCATAIRE RESPONSABLE :**Horaires d'ouverture de la boutique**

Le sous-locataire responsable s'engage à respecter les amplitudes horaires suivantes :

Du Lundi au samedi, 10h00-19h30

Dimanche, 10h00-13h00

Le choix de la pause méridienne reste à la convenance du sous-locataire.

Lors de manifestations organisées en centre-ville par la commune ou les associations de commerçants, le sous-locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations.

Activité exercée au sein de la boutique

Le sous-locataire est uniquement autorisé à vendre les produits décrits et présentés en détail dans sa demande de réservation. Toute activité liée à la restauration est formellement interdite dans ce local.

Respect du voisinage et de l'ordre public

Le sous-locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, ni à la sécurité de l'immeuble. Il s'engage à ne pas créer de nuisances sonores, de tapage nocturne et à veiller à éviter tout attroupement nocturne sur la voie publique. Il s'engage à ne pas embarrasser ou occuper, même éphémèrement ou de façon intermittente, une partie commune de l'immeuble, ainsi que les trottoirs et la voie publique. Il s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public. Concernant la publicité, il s'engage également à ne pas afficher de façon sauvage dans la ville des flyers ou tous types d'affiches de promotion. Sa responsabilité sera directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.

Entretien et état de la boutique – état des lieux

Le sous-locataire prend le local dans l'état où il se trouve lors de l'entrée en jouissance.

Il s'engage à ne pas percer de trous dans les murs : des cimaises sont mises à disposition pour l'exposition au mur. Il s'engage à ne rien afficher sur la vitrine, ni affiche ni sticker : des supports de communication sont mis à disposition par la commune, pour permettre l'affichage éphémère pendant l'exposition. Le ménage est à la charge du sous-locataire responsable. Il s'engage à assurer le nettoyage et le rangement du local à son départ et à le restituer dans le même état qu'à son arrivée.

Un état des lieux et un inventaire du matériel fourni sont dressés à l'entrée et à la sortie, lors de la remise et de la restitution des clés au sous-locataire responsable.

Assurances

Le sous-locataire responsable souscrira, pour son compte et celui des sous-locataires éventuels le cas échéant, une police « responsabilité civile professionnelle » couvrant pour des sommes suffisantes les dommages corporels et garantissant les conséquences pécuniaires de ladite responsabilité qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers.

Modalités de candidature

Le candidat devra joindre à son dossier de candidature les pièces suivantes :

- Dossier de candidature dûment rempli par le sous-locataire responsable
- Plusieurs photographies des produits ou créations qui seront vendus
- Extrait KBIS datant de moins de 3 mois et/ou
- Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers et/ou
- Extrait d'immatriculation à la Maison des Artistes
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité et photocopie du contrat (*elle doit couvrir les dommages susceptibles d'être causés au local par le sous-locataire*)
- Copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport du sous-locataire responsable

Le dossier de candidature dûment rempli pourra être retourné par envoi dématérialisé (am.pujals@montgeron.fr) ou par voie postale (Mairie de Montgeron, 112 avenue de la République, 91230 MONTGERON).

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Tout dossier non réceptionné au moins un mois avant la date souhaitée de réservation ne sera pas traité.

La commune se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser les demandes de réservation qu'elle reçoit, sans recours d'aucune sorte. Les demandes seront traitées en fonction de différents critères : qualité des produits proposés, diversité des activités dans Les Boutiques Éphémères et dans le centre-ville, diversité et complémentarité de l'offre au regard des propositions commerciales de la Ville ...

Différends et litiges

Les parties s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige. A défaut, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal compétent.

Fait à, le.....

Signature du sous locataire responsable précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord »

Avis de la commune : Dossier complet

Dossier incomplet

ANNEXES

FICHE SIGNALÉTIQUE DU SOUS-LOCATAIRE RESPONSABLE :

Nom de l'entreprise :

Nom du contact, du gérant ou de l'exposant :

Fonction :

Adresse de l'entreprise :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Courriel : Site internet :

*N° de SIRET :

*N° de Répertoire des Métiers :

*N° de Maison des Artistes :

*(*L'un des trois N° d'identification doit être obligatoirement renseigné)*

Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :

.....
.....
.....

Description détaillée des créations ou produits vendus :

.....
.....
.....

Gamme de prix des produits :

Pourquoi souhaitez-vous proposer votre activité au sein d'une boutique Éphémère ?

.....
.....

.....
Avez-vous déjà exposé dans une boutique éphémère ?

Durée de sous-location souhaitée :

Du au *au prix de :

Ou Du au *au prix de :
*Suivants TARIFS

FICHE SIGNALÉTIQUE DU SOUS-LOCATAIRE 2,3 ou 4 (le cas échéant) :

Nom de l'entreprise :

Nom du contact, du gérant ou de l'exposant :

Fonction :

Adresse de l'entreprise :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Courriel : Site internet :

*N° de SIRET :

*N° de Répertoire des Métiers :

*N° de Maison des Artistes :

*(*L'un des trois N° d'identification doit être obligatoirement renseigné)*

Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :

.....

.....

.....

Description détaillée des créations ou produits vendus :

.....

.....

.....

Gamme de prix des produits :
Avez-vous déjà exposé dans une boutique éphémère ?.....

Durée de sous-location souhaitée :

Du au *au prix de :

Ou Du au *au prix de :
*Suivants TARIFS